

ALLOCUTION DE LA DELEGATION DE LA REPUBLIQUE
DU CONGO RELATIVE A CONFERENCE REGIONALE SUR
L'UNIVERSALISATION DE LA CONVENTION SUR LES
ARMES A SOUS-MUNITIONS(CCM)
28-30 Mai 2012 A ACCRA, Ghana

Monsieur le Président

Chers collègues délégués

Permettez-moi avant tout, au nom du gouvernement de la République du Congo et en mon nom personnel de vous adresser nos vives félicitations pour le travail combien louable que vous avez abattu pour permettre que cette conférence régionale puisse se tenir avec succès dan votre pays.

Nos sincères remerciements s'adressent également au gouvernement de la Norvège et du PNUD qui ont assistés d'une manière ou d'autre pour aboutir à cet événement régional.

Enfin, je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance aux autorités ghanéennes et son peuple pour l'accueil si chaleureux qu'ils nous ont réservés et l'hospitalité dont-ils ont fait preuve à notre égard depuis notre arrivée sur le sol de la ville d'Accra.

Monsieur le Président

Chers collègues délégués

C'est un grand honneur et un immense plaisir pour moi de prendre pour la 1^{ère} fois la parole à cette importante réunion en tant qu'Etat signataire à la convention sur les armes à sous- munitions.

Le gouvernement congolais est très satisfait de la tenue de cette conférence régionale qui traite sur l'universalisation de la convention sur les armes à sousmunitions.

Comme vous le savez, l'Afrique est le continent le plus touché par la présence de ces engins de la mort qui tuent, mutilent et appauvrissent les pays.

Monsieur le Président

Chers collègues délégués

La République du Congo est signataire de cette convention depuis le 4 décembre 2012 à Oslo, en Norvège.

Depuis quelques mois, mon pays s'attèle à examiner quelques textes juridiques qui devront nous conduire à la ratification de cette convention qui est pour notre pays et pour la plupart des Etats présents, un instrument très important du Droit International Humanitaire dans le domaine du désarmement.

Monsieur le Président

Chers collègues délégués

Le Congo attache la plus grande importance à la mise en œuvre de la Convention. Je voudrais réaffirmer la volonté de la république du Congo à œuvrer avec les Etats parties et les partenaires de la lutte contre ces engins de la mort, pour l'universalisation de cet instrument, en vue de faire de notre planète, un monde libéré de ces engins de la mort et dans le plus grand respect des droits des victimes.

Mon pays croit, qu'à l'issue de cette conférence, il sera créé une nouvelle dynamique qui permettra aux Etats africains de soutenir ce principe d'universalisation et exhorte les Etats non signataires et signataires à adhérer à ce processus combien salvateur pour nos Etats.

L'Afrique étant le berceau de l'humanité est capable, uni de dire plus jamais l'utilisation de ces engins de la mort dans notre continent.

Levons-nous, pour les futurs meilleurs et pour un monde sans armes à sousmunitions.

Et également levons-nous pour décrier le projet d'un instrument juridique tel que le protocole VI de la CCAC, qui pourrait annuler tous les efforts consentis depuis plusieurs années pour la mise en œuvre de cette convention qui nous est chère.

Monsieur le Président

Chers collègues délégués

Il sied de notifier ici présent, malgré le drame qu'a connu la république du Congo dans la journée **du 04 mars 2012, qui** a occasionné, aux environs 282 morts, plus de **2.300 blessés** et détruit des milliers d'habitations. Plus de **14.000 personnes** sans-abri et sont sommairement hébergées dans des conditions sanitaires difficiles dans une dizaine de sites de la capitale. Aucune arme à sousmunitions ne contenait dans le lot des munitions qui ont explosées. Mais,

néanmoins, il convient de signaler que le dernier lot de **30 bombes soufflantes de fragmentation OFAB 250** a été détruit lors de cette explosion.

Le gouvernement est venu à la prise en charge de tous ces victimes avec le soutien de la communauté international et d'autres pays frères.

Comme, vous le savez, la République du Congo avait débuté depuis 2001, la destruction de son stock, avant l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes à sous-munitions (1^{er} août 2010).

A ce jour, la république du Congo ne détient pas dans son territoire national les armes à sous-munitions.

Monsieur le Président

Chers collègues délégués

Je voudrais profiter de cette occasion pour rendre un hommage mérité aux experts du Service d'Action Anti Mine des Nations Unies (**UNMAS**), de la Coordination et d'Evaluation des Catastrophes (**UNDAC**), le Comité International de la croix rouge(CICR) et également les organisations non gouvernementales telles que : MAG ,Handicap International, DEMETER-DEMINAGE et autres qui œuvrent avec la partie nationale pour dépolluer (détecter et neutraliser les engins non explosés) la zone, éduquer la population au risque des munitions et évaluer l'impact environnemental.

Monsieur le Président Chers collègues délégués

Je vous remercie de votre attention.